



## SOMMAIRE

	Pages
Point 20 de l'ordre du jour :	
Quatrième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques : rapport du Secrétaire général .....	1
Point 64 de l'ordre du jour :	
Question de la Rhodésie du Sud : rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	
Rapport de la Quatrième Commission .....	3

*Président* : M. Edvard HAMBRO (Norvège).

## POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR

**Quatrième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques : rapport du Secrétaire général**

1. M. FINGER (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'honneur de vous soumettre, au nom des Gouvernements du Canada, de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis, un projet de résolution [A/L.615] relatif à la question de la quatrième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui doit se réunir à Genève en automne 1971. Mon gouvernement désire en outre exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général pour le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale [A/8157 et Corr.1] sur les préparatifs du Secrétariat et de l'Agence internationale de l'énergie atomique en vue de cette conférence.

2. Mon gouvernement reconnaît que la planification et l'organisation d'une conférence d'une telle portée constituent une tâche difficile et complexe. Cependant, vu l'expérience des trois premières conférences sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, les Etats-Unis sont convaincus que la quatrième de cette série sera un très grand succès et contribuera de façon substantielle à enrichir nos connaissances dans ce domaine important de l'énergie nucléaire.

3. Nous comprenons tous l'importance et la nécessité d'exploiter l'atome pour le bénéfice de toute l'humanité. C'est pourquoi les Etats-Unis ont toujours travaillé activement à faire avancer les applications pacifiques de l'énergie atomique tant sur le plan multilatéral que bilatéral. Ainsi avons-nous toujours appuyé les efforts de l'Agence internationale de l'énergie atomique, organisation de la famille des Nations Unies principalement chargée de promouvoir ces utilisations

pacifiques; nous avons également soutenu la convocation de conférences sur les utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques, conférences qui ont tant fait pour faciliter le courant des idées et pour mettre en lumière l'évolution technique dans ce domaine au cours des 15 dernières années.

4. Comme le président Nixon l'a indiqué dans son message à la quatorzième Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique en septembre dernier, l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII)*] a plus que jamais attiré l'attention de la communauté internationale sur les perspectives de faire avancer l'intérêt des nations dans les applications pacifiques de l'énergie nucléaire. En outre, le président Nixon a promis que les Etats-Unis appuieraient toujours fermement les efforts internationaux pour faire face aux responsabilités imposées par le Traité ainsi que pour tirer parti de toutes les possibilités d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. C'est donc dans cet esprit que les Etats-Unis feront autant qu'il dépend d'eux pour que la quatrième conférence de Genève soit un succès remarquable.

5. Le thème de la quatrième Conférence, "L'atome pour le développement", lui donnera une orientation un peu différente de celles des conférences précédentes. Les Etats-Unis espèrent que l'examen de questions telles que l'expérience opérationnelle des usines d'énergie atomique, les nouveaux horizons de la recherche atomique, les effets de la radiation, la santé et la sécurité, les applications spécialisées de techniques nucléaires à l'agriculture, à l'industrie, etc., mettront bien en lumière l'utilité d'appliquer la technique nucléaire au développement. Nous espérons que les gouvernements tiendront compte du thème de cette conférence dans la composition de leurs délégations et qu'ils enverront, en plus des savants et des techniciens, des experts de la planification économique et des sciences sociales.

6. Dans le projet de résolution dont nous sommes saisis, les Etats-Unis et les autres coauteurs recommandent à l'Assemblée générale de réaffirmer les buts et le rôle de la conférence. Compte tenu des renseignements contenus dans le rapport du Secrétaire général, et après avoir étudié à fond l'ordre du jour provisoire préparé par le Comité consultatif scientifique des Nations Unies, les coauteurs de ce projet de résolution recommandent à l'Assemblée générale : premièrement de faire siennes les propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport, surtout pour l'ordre du jour provisoire ainsi que pour la publication et la documentation; deuxièmement, de prendre acte avec satisfac-

tion de la contribution et de la coopération de l'Agence internationale de l'énergie atomique; troisièmement, de féliciter le Comité consultatif scientifique des Nations Unies de son travail sur l'ordre du jour provisoire de la Conférence; et, enfin, d'approuver les prévisions budgétaires du Secrétaire général, qui tiennent compte de la nécessité de réaliser des économies sans nuire au succès de la Conférence.

7. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur le document A/8157/Corr.1, dans lequel on déclare que "l'Agence pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Mexico)" devrait être ajoutée à la liste des organisations en tant que point 15 de l'annexe II.

8. **M. ROCHTCHINE** (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : A l'occasion de l'examen, par l'Assemblée générale, de la question relative à la quatrième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques qui doit se tenir en 1971 et pour laquelle des préparatifs sont actuellement en cours, nous voudrions, à propos de la réunion de cette conférence, appeler l'attention sur le travail considérable et important que le Comité consultatif scientifique des Nations Unies a accompli avec le concours du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

9. La délégation soviétique voudrait aussi dire qu'elle prend acte du rapport du Secrétaire général [*A/8157 et Corr.1*] dont il ressort, en particulier, que le Comité consultatif scientifique des Nations Unies a achevé en 1970 la préparation de l'ordre du jour provisoire de la Conférence. A notre avis, cet ordre du jour mérite l'approbation de l'Assemblée générale.

10. La délégation soviétique appuie la proposition qui figure dans ce rapport à l'effet qu'il conviendrait d'inviter à participer à la Conférence un certain nombre d'organisations internationales qui s'occupent des problèmes que pose l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Nous constatons avec satisfaction que le Secrétaire général, dans son rapport, prévoit que les dépenses qu'entraînera la tenue de la Conférence seront inférieures de 204 000 dollars aux prévisions initiales. La délégation soviétique n'en estime pas moins qu'il faut s'efforcer de réaliser encore d'autres économies en ce qui concerne cette conférence.

11. La délégation soviétique se félicite du fait que, pour la préparation de la quatrième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, l'Organisation des Nations Unies coopère étroitement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui est l'organisation internationale la plus compétente pour les questions dont la Conférence sera appelée à traiter.

12. Compte tenu de toutes ces considérations, la délégation de l'Union soviétique appuiera le projet de résolution A/L.615, dont l'Assemblée générale vient d'être saisie par le représentant des Etats-Unis.

13. La délégation soviétique est convaincue que le succès d'une réunion aussi importante que doit l'être la quatrième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques sera d'autant mieux assuré que celle-ci bénéficiera de la plus large participation possible des Etats du monde. En l'occurrence, il serait totalement injustifié de limiter le nombre des participants à ce forum international aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et à ceux des institutions spécialisées et de l'AIEA. S'il en était ainsi, la Conférence ne serait pas en mesure de profiter des résultats très appréciables obtenus dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique dont disposent plusieurs Etats qui ne font pas partie de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées ou de l'AIEA. En outre, une telle manière de procéder serait politiquement discriminatoire, contraire à la Charte des Nations Unies et inadmissible dans les relations internationales.

14. A ce propos, la délégation soviétique voudrait tout particulièrement s'arrêter sur la question de la participation à la Conférence de la République démocratique allemande, un Etat souverain indépendant qui a été l'un des premiers à ratifier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII)*], un Etat qui a enregistré d'importants succès dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Nous sommes persuadés qu'il pourrait apporter une contribution extrêmement fructueuse aux travaux de la future conférence. Inviter la République démocratique allemande à participer à la quatrième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques serait faire preuve de bon sens et témoignerait d'une évaluation rationnelle de la situation qui existe dans le monde actuel.

15. L'Union soviétique, comme on le sait, attache une grande importance à la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, notamment en ce qui concerne la conclusion et l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. L'Union soviétique prend activement part aux travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique et elle coopère également dans ce domaine avec de nombreux Etats sur un plan bilatéral, ainsi qu'avec des centres scientifiques internationaux. Nous apprécions hautement la contribution que les conférences internationales sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques apportent aux relations internationales dans ce domaine. L'Union soviétique a activement participé aux trois premières conférences qui ont eu lieu en la matière et elle prendra une part tout aussi active à la quatrième.

16. Le **PRESIDENT** : Le Président de la Cinquième Commission m'a fait savoir que, si l'Assemblée générale faisait siennes les propositions du Secrétaire général figurant dans son rapport [*A/8157 et Corr.1*], les ouvertures de crédits demandées à l'article VIII du chapitre 2 du projet de budget pour l'exercice 1971 seraient ramenées de 552 500 dollars à 549 200 dollars, ce qui représenterait une réduction de 3 300 dollars.

En outre, et principalement en raison des dispositions dont le Secrétaire général est convenu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique concernant la publication commune de la documentation consécutive à la session, le coût total de la conférence pour les exercices 1970, 1971 et 1972 serait amené de 932 800 dollars à 728 500 dollars, ce qui représenterait une réduction de 204 300 dollars.

17. L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/L.615. Puisqu'il n'y a pas de demande de vote, je considérerai, s'il n'y a pas d'objection, que l'Assemblée générale adopte le projet de résolution.

*Le projet de résolution est adopté [résolution 2651 (XXV)].*

#### POINT 64 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Question de la Rhodésie du Sud : rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

#### RAPPORT DE LA QUATRIÈME COMMISSION (A/8188)

18. M. SEVILLA BORJA (Equateur) [Rapporteur de la Quatrième Commission] (*interprétation de l'espagnol*) : C'est un honneur pour moi de présenter à l'Assemblée générale le rapport de la Quatrième Commission sur le point 64 de l'ordre du jour [A/8188].

19. Aux yeux de la Quatrième Commission, ce sujet a une importance toute particulière. C'est pourquoi la Commission lui a accordé la priorité, en même temps qu'aux questions de la Namibie et des territoires sous administration portugaise, qui constituent la trilogie de questions relatives à la situation brûlante et explosive qui règne en Afrique australe.

20. Lorsque la Quatrième commission a examiné cette question, la grande majorité des Etats Membres se sont dits gravement préoccupés par la détérioration de la situation en Rhodésie du Sud, qu'à maintes reprises le Conseil de sécurité a qualifiée de menace pour la paix et la sécurité internationales. Ces Etats ont aussi fait remarquer que, cinq ans après la déclaration illégale d'indépendance, et malgré les efforts des Nations Unies, le régime illégal, minoritaire et raciste est toujours au pouvoir et continue à refuser au peuple du Zimbabwe ses droits légitimes, y compris le droit inaliénable à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance.

21. Beaucoup de membres ont parlé de l'inquiétude où les plongent les nouvelles mesures prises par le régime illégal, y compris la prétendue proclamation de la République. Ces mesures, à leurs yeux, ont pour but de renforcer le régime et d'opprimer le peuple africain. On a parlé également du souci dû à la présence continue sur le territoire de forces sud-africaines, qui représente une menace grave pour la souveraineté et

l'intégrité territoriale des Etats africains voisins. De nombreux membres ont dit qu'à leur avis, si le régime illégal n'avait pas été renversé, c'était la faute de la Puissance administrante et d'autres gouvernements qui n'ont pas appliqué les décisions des Nations Unies relatives à ce territoire, en particulier les Gouvernements du Portugal et de l'Afrique du Sud. Divers représentants ont déploré que le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en sa qualité de puissance administrante, n'ait pas pris de mesures efficaces pour renverser le régime illégal de la Rhodésie du Sud. Ils ont également suggéré que le Conseil de sécurité devrait prendre une mesure d'urgence : élargir la portée des sanctions contre le régime de la minorité blanche raciste et infliger des sanctions à l'Afrique du Sud et au Portugal, ce qui serait le moyen le plus pratique et le plus sûr de garantir l'autodétermination et de faire respecter les résolutions des Nations Unies.

22. Diverses délégations ont souligné le rôle que pourraient jouer les organisations internationales, en particulier les institutions spécialisées, pour fournir une aide morale et matérielle aux mouvements de libération du Zimbabwe, en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine.

23. Toutes ces attitudes et positions sont reflétées dans le projet de résolution figurant au paragraphe 10 du présent rapport. Présenté par 30 Etats, ce projet a été approuvé en Quatrième Commission, à la suite d'un vote par appel nominal, par 90 voix contre 10, avec 11 abstentions. Au nom de la Quatrième Commission, je recommande ce projet de résolution à l'attention de l'Assemblée générale.

*Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Quatrième Commission.*

24. Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant du Malawi, qui désire expliquer son vote avant que le projet de résolution ne soit mis aux voix.

25. M. PHAKAMEA (Malawi) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation du Malawi a jugé nécessaire d'expliquer son vote avant la mise aux voix du projet de résolution recommandé par la Quatrième Commission et figurant dans le document A/8188, que l'on vient de nous présenter, essentiellement parce que nous n'avons pas pu voter lorsque ce projet de résolution a été mis aux voix en commission.

26. L'opinion de mon gouvernement sur la question de la Rhodésie a déjà été exposée à l'Assemblée, et nous sommes sûrs qu'il est inutile de répéter notre point de vue. Toutefois, ma délégation tient à dire clairement que, s'il y avait eu vote séparé sur les paragraphes 4, 6 et 9 du dispositif du projet de résolution, nous aurions voté contre chacun d'entre eux, pour les raisons que nous avons déjà exposées par écrit au Secrétaire général.

27. Ma délégation s'abstiendra donc sur l'ensemble du projet de résolution.

28. Le **PRESIDENT** : Aucune autre délégation n'a demandé la parole. L'Assemblée va donc voter sur le projet de résolution recommandé par la Quatrième Commission au paragraphe 10 de son rapport [A/8188]. On a demandé le vote enregistré.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour* : Afghanistan, Algérie, Argentine, Barbade, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Congo (République démocratique du), Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Equateur, Guinée équatoriale, Ethiopie, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyane, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Mali, Maurice, Mexique, Maroc, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Pakistan, Panama, République populaire du Congo, Pérou, Philippines, Pologne, Roumanie, Arabie Saoudite, Sénégal, Singapour, Somalie, Soudan, Souaziland, Syrie, Thaïlande, Togo,

Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie, République-Unie de Tanzanie, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

*Votent contre* : Australie, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Portugal, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

*S'abstiennent* : Autriche, Botswana, Brésil, Canada, Danemark, Finlande, Gabon, Irlande, Italie, Malawi, Norvège, Espagne, Suède, Turquie.

*Par 79 voix contre 10, avec 14 abstentions, le projet de résolution est adopté [résolution 2652 (XXV)]<sup>1</sup>.*

*La séance est levée à 11 h 35.*

<sup>1</sup> Les délégations de l'Irak, de la Jamaïque, de la Mongolie, de la Sierra Leone et de la Turquie ont fait savoir ultérieurement au Secrétariat qu'elles désiraient que leurs pays figurent au nombre de ceux qui ont voté en faveur du projet de résolution.